

ÉCONOMIE DES CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES



> L'essentiel du premier rapport de l'ART
Novembre 2020

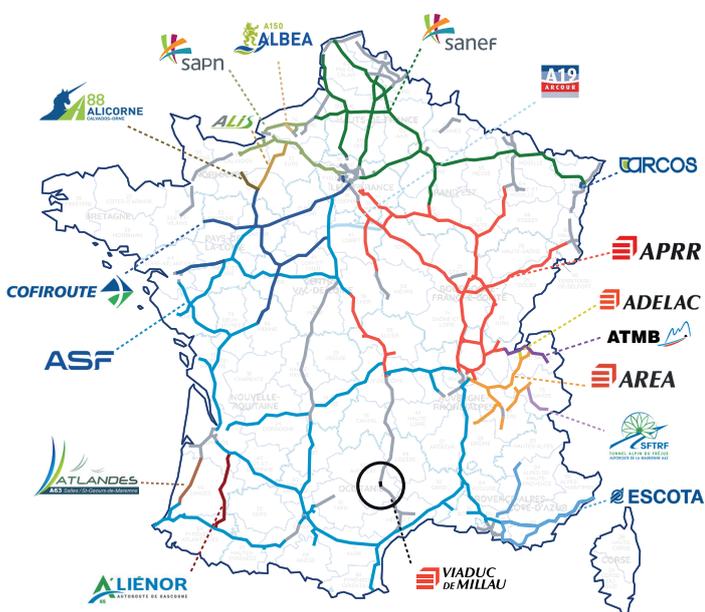
L'AUTORITÉ EXPLIQUE LE SECTEUR

Le développement du réseau s'est articulé autour de quelques dates-clefs

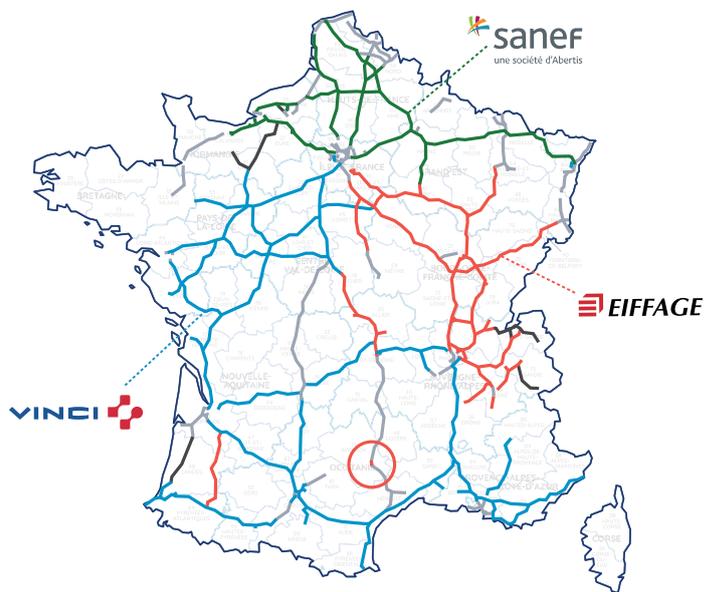


Les sociétés concessionnaires sont liées à de grands groupes

19 sociétés concessionnaires



3 groupes industriels majeurs



L'AUTORITÉ EXPLIQUE LE SECTEUR

Les concessions autoroutières présentent un modèle économique singulier

Un **endettement important** :
les créanciers pèsent
9,7 x plus que les actionnaires

Des **recettes annuelles**
qui représentent
30 % du capital investi

Un niveau élevé
d'investissements :
2,9 x les charges
d'exploitation

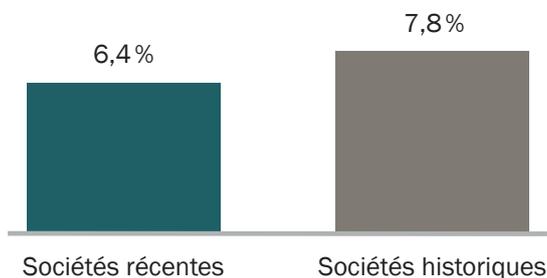


Des **contrats longs** :
entre **40 et 87 ans**

Une infrastructure qui
reste la propriété de
l'État : **l'autoroute
est restituée**
au concédant

Des hausses
tarifaires plafonnées
à **0,7 x l'inflation**

Rentabilité des investissements des concessions



L'ART intervient au bénéfice des usagers

2 missions de régulation concurrentielle

L'ART contrôle les procédures
de **passation des contrats**
d'exploitation des **aires de services**



L'ART contrôle les procédures
de **passation des marchés**
de **travaux, services et fournitures**
vendus aux concessionnaires



2 missions de régulation tarifaire

L'ART contrôle la **modération
tarifaire sur le carburant**



L'ART analyse les avenants
et les nouveaux contrats
de concession sous l'angle
de **l'évolution des tarifs de péage**



L'AUTORITÉ FORMULE DES RECOMMANDATIONS

1

RECOMMANDATION 1

Faire évoluer la modulation des **péages** en termes géographiques et temporels pour améliorer le bien-être collectif

- Faire varier les tarifs en fonction de la **congestion** pour mieux utiliser l'infrastructure à court terme
- Faire évoluer les tarifs comme le **pouvoir d'achat** pour optimiser l'usage de l'infrastructure à long terme
- Éviter les subventions entre les usagers de différentes portions d'autoroutes pour rapprocher le prix du **service rendu**

2

RECOMMANDATION 2

Retenir une définition exigeante pour « le bon état » de l'infrastructure à restituer

- Pour les contrats en cours, défendre au mieux les **intérêts de l'État** concernant la restitution de l'autoroute
- Pour les futurs contrats, clarifier les attentes en visant une **gestion optimale** du patrimoine

3

RECOMMANDATION 3

Envisager toutes les organisations possibles du secteur, au-delà de la poursuite des concessions et de la mise en régie

- **Réduire la durée** des contrats pour bénéficier plus souvent de la concurrence
- Envisager une **revue périodique** de l'équilibre des contrats
- Rechercher un **partage des risques** procurant les meilleures incitations aux opérateurs privés

 @ART_transports

Retrouvez toute l'actualité, les avis et décisions, les textes de référence, les notes de conjoncture et les publications de l'Autorité **sur le site internet**

autorite-transport.fr